

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 37/007/2006 – ÉFAI

8 décembre 2006

AU 329/06 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

HONDURAS Carlos Hernández (h), président de l'ONG de défense des droits humains *Asociación para una Sociedad más Justa* (ASJ, Association pour une société plus juste)
Dina Meza (f), directrice de projet et journaliste d'investigation à l'ASJ
Robert Marín García (h), journaliste d'investigation pour l'ASJ
Claudia Mendoza (f), journaliste d'investigation pour l'ASJ
Rosa Morazán (f), journaliste d'investigation pour l'ASJ

Personne tuée : Dionisio Díaz García (h), avocat de l'ASJ et conseiller auprès de l'équipe de journalistes de l'association

L'avocat Dionisio Díaz García, qui travaillait pour l'organisation de défense des droits humains *Asociación para una Sociedad más Justa* (ASJ, Association pour une société plus juste), a été tué le 4 décembre 2006 à Tegucigalpa, la capitale du Honduras. Dans la matinée du 7 décembre, le président de l'association, Carlos Hernández, a reçu un message texte rédigé en anglais et disant : « *Tu es le prochain, car c'est toi le président.* » D'autres membres de l'organisation ont eux aussi été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation ces derniers mois. Amnesty International pense que leurs vies sont en danger.

Dionisio Díaz García travaillait pour l'ASJ, une organisation chrétienne œuvrant à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Il avait défendu plusieurs employés de sociétés de sécurité dans des affaires de violations du droit du travail comprenant notamment des licenciements présumés abusifs. Le 4 décembre vers 10 heures, alors qu'il arrivait en voiture à la Cour suprême, où il devait préparer une audience, il a été abattu par le passager d'une moto. Dans la soirée du 27 novembre, l'un des collègues de Dionisio Díaz García avait reçu un message texte rédigé en anglais dans lequel le correspondant anonyme indiquait : « *Dionisio García est peut-être en danger ! Prenez garde !* »

L'ASJ fabrique un magazine en ligne dans lequel elle publie le compte rendu de son travail d'enquête sur les pratiques injustes des entreprises. Les lecteurs peuvent envoyer leurs réactions. La publication d'articles sur certaines sociétés de sécurité a suscité des réponses comportant des menaces. Un message mis en ligne le 31 octobre indiquait notamment que « *la justice a fini par trouver sa propre voie, qui croise celle des membres de l'ASJ. Ceux-ci savent qu'ils devront payer pour les mauvaises actions dont ils sont responsables.* » La même semaine, Robert Marín García, un militant de l'ASJ, était averti par quelqu'un que sa maison et les déplacements des membres de sa famille étaient surveillés. « *Nous t'avons bien à l'œil* », disait l'avertissement.

Dionisio Díaz García et la directrice de projet de l'ASJ, Dina Meza, ont signalé qu'à plusieurs reprises depuis le 29 août, ils avaient été suivis ou surveillés par des individus à bord de voitures dépourvues de plaque d'immatriculation, alors qu'ils se trouvaient près du bureau de l'ASJ. Le 25 août, l'ASJ aurait reçu plusieurs menaces téléphoniques. L'un des appels émanait d'un homme qui a dit : « *Vous ne savez pas à qui vous avez affaire.* »

Le 27 septembre, l'ASJ et d'autres organisations non gouvernementales honduriennes ont informé le président Zelaya des menaces et des actes de harcèlement dirigés contre les membres de l'association. Le lendemain, les faits ont été signalés au procureur général. En octobre et en novembre, c'est le Bureau du procureur spécial chargé des droits humains et la Commission nationale des droits humains qui ont été saisis. Malgré ces démarches, les autorités n'ont apparemment rien fait pour protéger les membres de l'ASJ.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1998, l'ASJ œuvre en faveur de la justice sociale et est financée notamment par plusieurs organisations internationales chrétiennes. En 2004, elle a commencé à enquêter sur les violations du droit du travail commises par des sociétés de sécurité privées.

Les défenseurs honduriens des droits humains sont fréquemment la cible d'attaques, de menaces et d'actes d'intimidation en raison de leurs activités légitimes. Le gouvernement tarde parfois à donner suite aux demandes de protection émises par Commission interaméricaine des droits de l'homme en faveur de certains défenseurs des droits humains menacés.

Il y a plus de 100 sociétés de sécurité privées au Honduras. Certaines – et notamment plusieurs de celles mises en cause par l'ASJ pour des violations présumées du droit du travail – travailleraient pour le gouvernement hondurien.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de mettre en place immédiatement des mesures de protection en faveur de tous les membres de l'ASJ et de leurs proches, conformément à leurs souhaits ;
- engagez-les à ordonner une enquête exhaustive et indépendante sur le meurtre de Dionisio Díaz García et sur les menaces reçues par d'autres membres de l'ASJ, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- rappelez au gouvernement son obligation de reconnaître la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles, énoncée dans la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

APPELS À :

Ministre de la Sécurité publique

Álvaro Romero

Ministro de Seguridad Pública

Ministerio de Seguridad Pública

Edificio Pujol, 4to. Piso, Col. Palmira (Blvd. Morazán)

Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 4352

Formule d'appel : Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureur général

Leónidas Rosa Bautista

Fiscal General del Estado

Ministerio Público

Lomas del Guijarro, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5667

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères

Milton Jiménez Puerto

Ministro de Relaciones Exteriores,

Secretaría de Relaciones Exteriores

Colonia Miraflores, Blvd. de las Fuerzas Armadas

Contiguo al Palacio de Justicia, Edificio Antigua Casa Presidencial, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 234 1922/1484

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains

Asociación para una Sociedad más Justa (ASJ)

Apartado Postal 30676, Toncontín

Comayagüela, Honduras

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*